

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DE L'ISERE



## ARRÊTÉ DU MAIRE

AR20250409\_08

**OBJET** : Autorisation temporaire d'une  
buvette le 12/06/2025 - Mix Arts -  
Concert Poisat Culture

Le Maire de la commune de Poisat (Isère),

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 2212-2,  
Vu les articles L3334-2 et L3321-1 du Code de la santé publique ;*

Considérant que le service culturel de la ville organise, le jeudi 12 juin 2025, une soirée concert, salle Léo Lagrange, à l'occasion de sa programmation culturelle ;

Considérant la demande de l'Association Mix Arts en date du 09 avril 2025, pour l'ouverture d'une buvette temporaire salle Léo Lagrange, le jeudi 12 juin 2025 ;

Considérant que l'article L 48 du Code des débits de boissons subordonne à notre autorisation préalable l'ouverture des cafés et débits de boissons établis à l'occasion des foires et fêtes publiques, qu'il importe que les autorisations ainsi accordées ne soient préjudiciables ni au bon ordre, ni à la moralité publique,

### **A R R E T E**

**Article 1 :** À l'occasion de son concert du 12 juin 2025, l'Association Mix Arts, est autorisée à ouvrir un débit de boissons des groupes 1 et 3, à distribuer et consommer sur place, le jeudi 12 juin 2025, salle Léo Lagrange de 19h00 à 00h00.

**Article 2 :** Dans le cadre de cette manifestation, l'association s'engage à veiller à ne pas troubler la tranquillité publique et à conserver le domaine public et les locaux en parfait état de propreté pendant toute la durée de l'occupation.

Aucun déchet ne doit être laissé sur place, à l'issue de la manifestation.

**Article 3 :** Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur au moment de l'infraction.

**Article 4 :** Les services de la gendarmerie d'Eybens sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis pour visa en Préfecture de l'Isère par voie dématérialisée. Il sera rendu public par affichage et copie sera remise à la brigade de gendarmerie d'Eybens.

Poisat, le 09 avril 2025  
Le Maire, Ludovic BUSTOS

